

N° 7973¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à participer au
financement des travaux nécessaires à l'extension
de la station d'épuration de Luxembourg-Beggen**

* * *

**AVIS DU SYNDICAT DES VILLES ET COMMUNES
LUXEMBOURGEOISES**

(25.4.2022)

Le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises remercie Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable de l'avoir consulté, par courrier du 21 février 2022, au sujet du projet de loi autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à l'extension de la station d'épuration de Beggen. Ce cofinancement étatique nécessite une loi spécifique en raison du dépassement du montant fixé par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, en l'occurrence 40 millions d'euros.

Selon la fiche financière du projet de loi avisé, les coûts pour l'agrandissement de la station d'épuration de Beggen ont été estimés, selon un devis définitif d'un bureau d'études établi en octobre 2020, à 295.314.228,24 euros, coûts des honoraires et des études compris.

La participation étatique moyennant le Fonds pour la gestion de l'eau est fixée à un maximum de 106 millions d'euros.

Le SYVICOL constate que le projet de loi sous revue ne concerne que la Ville de Luxembourg et n'a aucune implication pour les autres communes. Le syndicat ayant pour objet statuaire « la promotion, la sauvegarde et la défense des intérêts généraux et communs de ses membres », il dépasserait ses compétences en se prononçant sur ce dossier.

Adopté par le comité du SYVICOL, le 25 avril 2022

